



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00058

Numéro SIREN : 329 024 335

Nom ou dénomination : AMC CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/001907

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1191183

Dénomination : AMC CONSULTANT
Adresse : 1 rue Des Méridiens Sud Galaxie 38130 Echirolles -
FRANCE-

n° de gestion : 1984B00058
n° d'identification : 329 024 335

n° de dépôt : A2015/001907
Date du dépôt : 23/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
30/12/2014



1191183

Curio le 2015-01-08
Le 2015-01-08
BZ

"AMC CONSULTANT"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €uros
Siège social à ECHIROLLES (38130)
Sud Galaxie - 1 rue des Méridiens

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

329 024 335 RCS GRENOBLE

23 FEV. 2015

Sous le N° 1907

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 DECEMBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE,
ET LE TRENTE DECEMBRE A DIX HEURES,

les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "**AMC CONSULTANT**", au capital de 50 000 €uros, divisé en 2 520 actions de représentant chacune une part de capital de 1/2520ème, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à ECHIROLLES, 1 rue des Méridiens, Sud Galaxie, sur convocation faite par le Président par lettre en date du 22 DECEMBRE 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Salvatore CIMMINO en sa qualité de Président.

Le Président arrête la feuille de présence et constate l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- le texte des résolutions,
- le rapport du Président.

L'Assemblée Générale constate que Monsieur le Président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents et renseignements destinés aux actionnaires.

Le Président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs à conférer au Président.

Le Président donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour répondre à toutes questions qu'ils jugeraient utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée illimitée et à compter du 1^{er} JANVIER 2015 :

- Monsieur Yann BENALLEGUE
Demeurant 182 Chemin Ray Buisson
38330 SAINT ISMIER

Monsieur Yann BENALLEGUE disposera des pouvoirs prévus par les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est
Monsieur Yann BENALLEGUE, a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité susceptibles de l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un actionnaire.

Le Président

Un Actionnaire